
SPECIALITE HISTOIRE, GEOGRAPHIE, GEPOLITIQUE, SCIENCES POLITIQUES

THEME 2. FAIRE LA GUERRE, FAIRE LA PAIX, FORMES DE CONFLITS ET MODES DE RESOLUTION

AXE 2. LE DEFI DE LA CONSTRUCTION DE LA PAIX

Introduction : Construire la paix est un acte politique qui doit faire face à plusieurs conditions et qui suppose d'établir de nouvelles relations entre les Etats concernés. La paix est considérée comme « absence de guerre », soit l'absence d'usage de la force armée. Elle ne se définirait donc que par opposition à la guerre ? Même si elle est souvent proclamée comme objectif des Etats elle ne s'impose rarement par elle-même, sans conflits la précédant.

Ainsi depuis l'Antiquité jusqu'au XVII^{ème} siècle, la fin d'un affrontement armé était suffisant pour considérer que la paix était installée. Parfois cette paix était imposée par la domination d'un Empire comme lors de la Pax Romana, où la puissance de l'Empire romain au II^{ème} siècle après JC a permis deux siècles sans conflits majeurs. Dès l'antiquité, les Etats ont envisager des règles pour pacifier leurs relations et la notion de « guerre juste » formulée par Cicéron puis reprise par l'Eglise chrétienne tentait de légitimer les conflits entre Etats. Au Moyen-âge, des penseurs ont proposé des solutions pour passer d'un Etat de guerre permanent à un état de paix perpétuelle (théorisée par le philosophe Emmanuel Kant plus tard, en 1795, et qui doit être instituée de façon volontaire car pas un état naturel).

Il a fallu attendre le XVII^{ème} siècle pour que le traité de Westphalie du 24 octobre 1648 mette fin aux affrontements très violents de la guerre de Trente ans et mette en place un système de relations internationales devant garantir la paix et protéger les populations civiles, en réunissant pour la première fois les dirigeants européens autour d'une table. Cet ordre juridique dit « westphalien » est fondé sur la souveraineté et l'indépendance de l'Etat moderne qui tente de garantir l'équilibre des puissances et d'empêcher un contrôle hégémonique par un pouvoir impérial mais aussi ecclésiastique. Une paix armée se construit dans chaque pays censé veiller sur la sécurité des populations. Il s'agit donc d'un projet organisé de paix reposant sur la codification des relations p diplomatiques entre Etats qui se fait par des congrès, des traités.

Au début du XXème siècle, le président américain démocrate W Wilson, propose dans ses « 14 points », une vision positive de la paix qui s'inspire de la paix perpétuelle de Kant et qui rejette le principe d'équilibre des forces au profit de la sécurité collective et de la prévention des conflits dans le cadre d'une organisation commune : la SDN en 1919 (Société des nations) qui a montré ses limites lors de la Première guerre mondiale et aboutit à la naissance de l'ONU en 1945 par la charte de San Francisco. Ce système paralysé pendant la Guerre froide est fragilisé par les conflits asymétriques et le recul des guerres interétatiques actuelles. La présence d'acteurs non étatiques dans les conflits actuels rend encore plus difficile la construction de la paix par le fonctionnement onusien toujours conçu autour de la souveraineté des Etats et des relations entre eux.

Ainsi l'objectif de cet axe 2 est-il de s'interroger sur les différentes voies de construction de la paix depuis les traités de Westphalie jusqu'à l'élaboration des politiques de sécurité collective.

Problématique : Pourquoi et comment construire la paix entre Etats depuis le XVIIème siècle ?

(on précisera ce questionnement par deux axes de réflexion)

Comment les Etats ont-ils progressivement construit des outils pour réguler les conflits qui les opposent et est-ce que l'ONU peut encore parvenir à assurer la sécurité collective dans le monde ?

PLAN DU CHAPITRE .

AXE 2. LE DEFI DE LA CONSTRUCTION DE LA PAIX

- I. **Quand les traités faisaient la paix : l'équilibre des puissances au XVIIème et XVIIIème siècle**
 - A. La paix, un projet organisé pour mettre fin à la guerre de Trente ans
 - B. L'ordre westphalien : les raisons d'un succès
 - C. La rupture révolutionnaire et la fin de l'équilibre westphalien

JALON 1 : Faire la paix par les Traités : les traités de Westphalie en 1648

- II. **Au XXème siècle : faire la paix par la sécurité collective : un changement de paradigme**

- A. La SDN, faiblesses, succès, échecs
- B. L'ONU, une nouvelle tentative de sécurité collective
- C. L'ONU, Une organisation d'États souverains mais débordée par le jeu des puissances

III. Depuis 1991, au-delà de l'absence de guerre, installer une paix durable ?

- A. A la fin de la Guerre froide, la renaissance d'une politique de sécurité collective
- B. Succès et limites de l'ONU
- C. Réformer l'ONU : une nécessité pour une nouvelle gouvernance

JALON 2 : Les actions de l'ONU sous les mandats de Kofi Annan (1997-2006)

AXE 2. LE DEFI DE LA CONSTRUCTION DE LA PAIX

I. Quand les traités faisaient la paix : l'équilibre des puissances au XVIIème et XVIIIème siècle

A. La paix, un projet organisé pour mettre fin à la guerre de Trente ans



Dates clés

1618-1623

Affrontement en Bohême et Palatinat

23 mai 1618

Défenestration de Prague Les représentants de l'empereur Ferdinand II (catholique) sont défenestrés par les représentants des États de Bohême (protestants). Début d'une série de conflits armés.

8 novembre 1620

Victoire catholique de l'empereur à la Montagne blanche

1623-1635

Tentative de restauration catholique et embrasement

1625

Le Danemark intervient aux côtés des armées protestantes jusqu'en 1629.

6 mars 1629

Édit de restitution de l'empereur Ferdinand favorable aux catholiques: il profite des défaites des protestants pour récupérer des terres et des biens.

6 juillet 1630

Gustave II Adolphe de Suède débarque en Allemagne pour soutenir les protestants.

1635-1648

Épuisement de la guerre et négociations

19 mai 1635

La France entre en guerre contre l'Espagne, elle-même en guerre contre les Provinces-Unies depuis 1568, avec de longues périodes de trêve.

30 mai 1635

Paix séparée entre la Saxe et l'Empire

1643

Début des négociations de paix

1648

Traités de Westphalie
Paix de Münster et d'Osnabrück mettant fin à la guerre de Trente Ans.

La guerre de Trente ans est essentiellement un conflit allemand qui, à l'époque, n'est pas un pays unifié mais une mosaïque de territoires indépendants. C'est une guerre qui a débuté à l'intérieur du Saint Empire Romain Germanique dont les causes sont politiques et religieuses et qui a duré de 1618 à 1648. Elle a opposé les princes protestants de Bohême à la famille catholique des Habsbourg d'Autriche qui avaient entrepris une unification du territoire. Le conflit s'est étendu à l'Europe en impliquant les principales puissances derrière l'un ou l'autre des deux camps : Danemark, Angleterre, France, Provinces-Unies, Suède. Les princes protestants ont internationalisé leur cause en présentant leur soulèvement contre les Habsbourg comme une lutte contre le « danger catholique ». Ce fut une guerre très violente dans laquelle se sont entremêlés des conflits locaux, régionaux et internationaux. L'empereur est soutenu par le pape et les Habsbourg d'Espagne mais la France catholique pourtant s'est engagée aux côtés des protestants, comme la Suède, pour affaiblir les Habsbourg.

Visionner les vidéos suivantes :

<https://www.youtube.com/watch?v=JDzsaNITw34>

<https://www.chateauservien.fr/abel-servien/aper%C3%A7u-biographique/>

<https://www.youtube.com/watch?v=-ZvvxYv9dnE> (passionnant mais un peu long donc seulement si cette période vous intéresse)

<https://www.youtube.com/watch?v=tHE2ay-woyQ> (une émission radio de 1h)

Parce que le conflit durait et que le bilan humain était considérable en Allemagne surtout (5 millions de victimes sur 17 millions d'habitants environ), les responsables des principaux pays engagés (Saint Empire, France et Suède) acceptèrent de se rencontrer mais il fallut deux ans pour parvenir à un accord élargi à toutes les puissances européennes (en réalité trois accords distincts). En 1648, des traités de paix furent signés en Westphalie qui proclamaient leur intention de conclure « une paix chrétienne, universelle et perpétuelle... » et la guerre laissa l'Allemagne exsangue. La paix est d'abord la fin des guerres de religion qui ensanglantaient l'Europe depuis le XV^{ème} siècle. Ils rétablissent la paix religieuse au sein du Saint-Empire confirmant ainsi « la paix d'Augsbourg » de 1555 qui accordait la liberté religieuse aux princes allemands, en l'étendant et, de fait, marque l'échec de la restauration du catholicisme. Désormais, le protestantisme est accepté et chaque prince peut imposer sa religion à ses sujets en vertu du principe « *cujus regio, ejus religio* » (Telle la religion du prince, telle celle du pays).

Mais ces traités ont mis en place un nouvel équilibre politique entre l'Empire et les Etats allemands qui obtiennent une autonomie leur laissant une liberté diplomatique dans le cadre du respect du Saint-Empire stabilisé mais plus une menace pour la paix européenne désormais puisque les Traités marquent un recul des Habsbourg d'Autriche et d'Espagne. La France et la Suède obtiennent des territoires et confirment leur place en Europe, la Suisse et les Provinces-Unies acquièrent leur indépendance. L'empire est désormais obligé de composer avec des Etats autonomes. De ce fait, les traités de Westphalie marquent

un tournant décisif dans l'histoire diplomatique mondiale en donnant naissance au premier congrès de paix européen et les négociations organisées à Münster et Osnabrück débouchent sur le développement d'une administration et d'ambassadeurs formés.

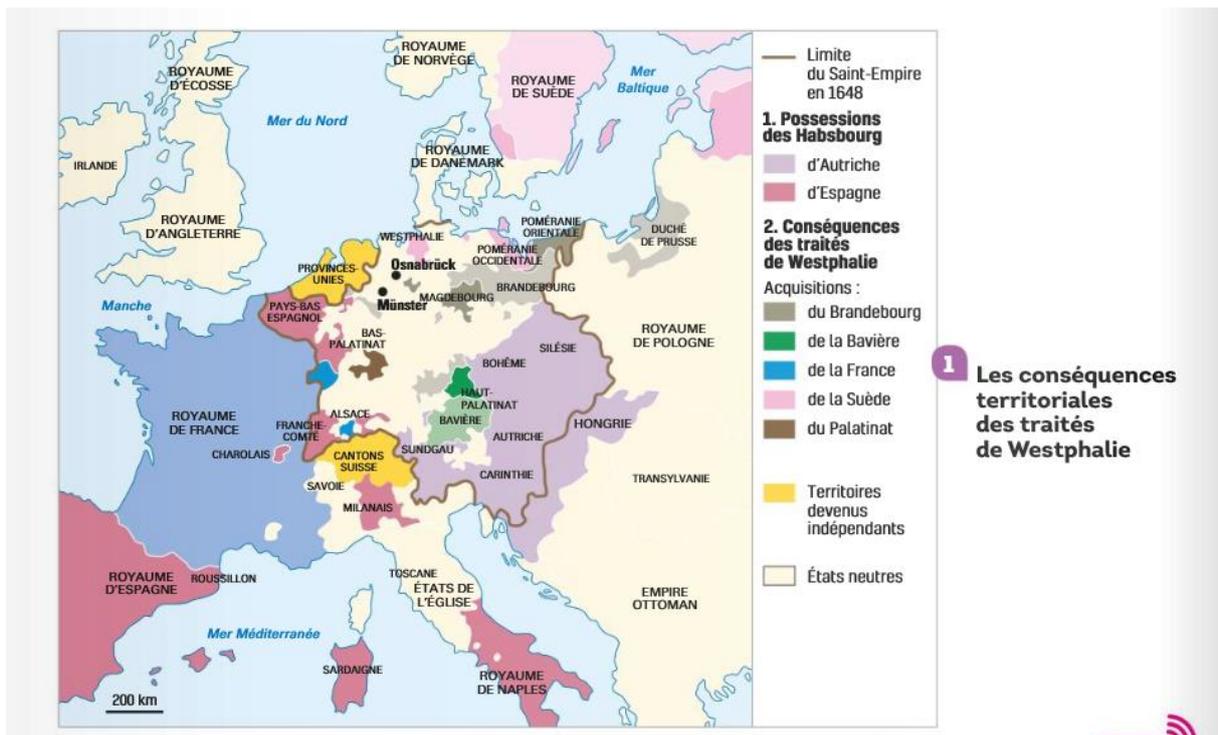
B. L'ordre Westphalien, les raisons d'un succès

Par les traités, les principes de la diplomatie ont donc été fondés sur le droit et tous les Etats ont guerre ont participé à égalité aux discussions sur la paix qui furent donc multilatérales « dans un contexte d'épuisement et de cynisme généralisé » selon Henry Kissinger (secrétaire d'Etat américain des années 1970). Ces traités ont établi le principe de l'inviolabilité de la souveraineté des Etats et la non-intervention dans les affaires d'autrui et conçoivent la guerre comme un moyen possible mais qui doit être régulé et limité. L'objectif est de maintenir l'équilibre entre les puissances et prévenir toute menace impériale. Ces principes sont inspirés de la réflexion menée par des penseurs comme Jean Bodin (1530-1596) et Hugo Grotius (1583-1645).

Au XVIIIème siècle, un philosophe, Emmanuel Kant théorise « la paix perpétuelle provisoire » qui doit être instaurée de façon volontaire, prémices d'une théorie de la paix démocratique. Ainsi le système westphalien s'est déployé. Il a été possible en raison du caractère homogène des Etats européens au XVIIème siècle : des monarchies partageant les mêmes valeurs et acceptant de se parler. Il a permis à un Etat d'être reconnu comme une instance internationale en mesure de préserver sa culture, sa politique, sa religion à l'abri de toute intervention extérieure **mais il ne visait pas à empêcher les guerres mais à garantir des épisodes de paix entre les puissants dont il réaffirme la prééminence.** Après 1648 de nombreuses guerres se sont poursuivies en Europe (principalement menées par la France de Louis XIV, et quasi permanentes.

C. La rupture révolutionnaire et la fin de l'équilibre westphalien

La Révolution française, puis les conquêtes napoléoniennes constituent une rupture dans l'équilibre westphalien. En effet, dès 1792, c'est un nouveau type de guerre qui s'est développé : celle d'une armée de citoyens (et plus de sujets) qui combattent au nom de la défense de valeurs universelles face aux monarchies qui les encerclent et qui étend son contrôle sur des nouveaux territoires et fait naître de nouvelles frontières. Après 1800 il s'agira d'une véritable hégémonie française sur l'Europe mise en œuvre par les guerres napoléoniennes de 1800 à 1815 et qui, menaçant l'égalité des Etats, remet en cause le système westphalien. Le Congrès de Vienne (1814-1815) a tenté de le rétablir par l'alliance des monarchies européennes qui tentèrent de fermer la parenthèse révolutionnaire et de prémunir l'Europe contre la guerre par la tenue de congrès internationaux. Le XIXème siècle a ainsi connu une paix relative bousculé cependant par l'éveil des nationalismes et la compétition économique qui ont entraîné la Première Guerre mondiale.



JALON 1 : Faire la paix par les Traités : les traités de Westphalie en 1648

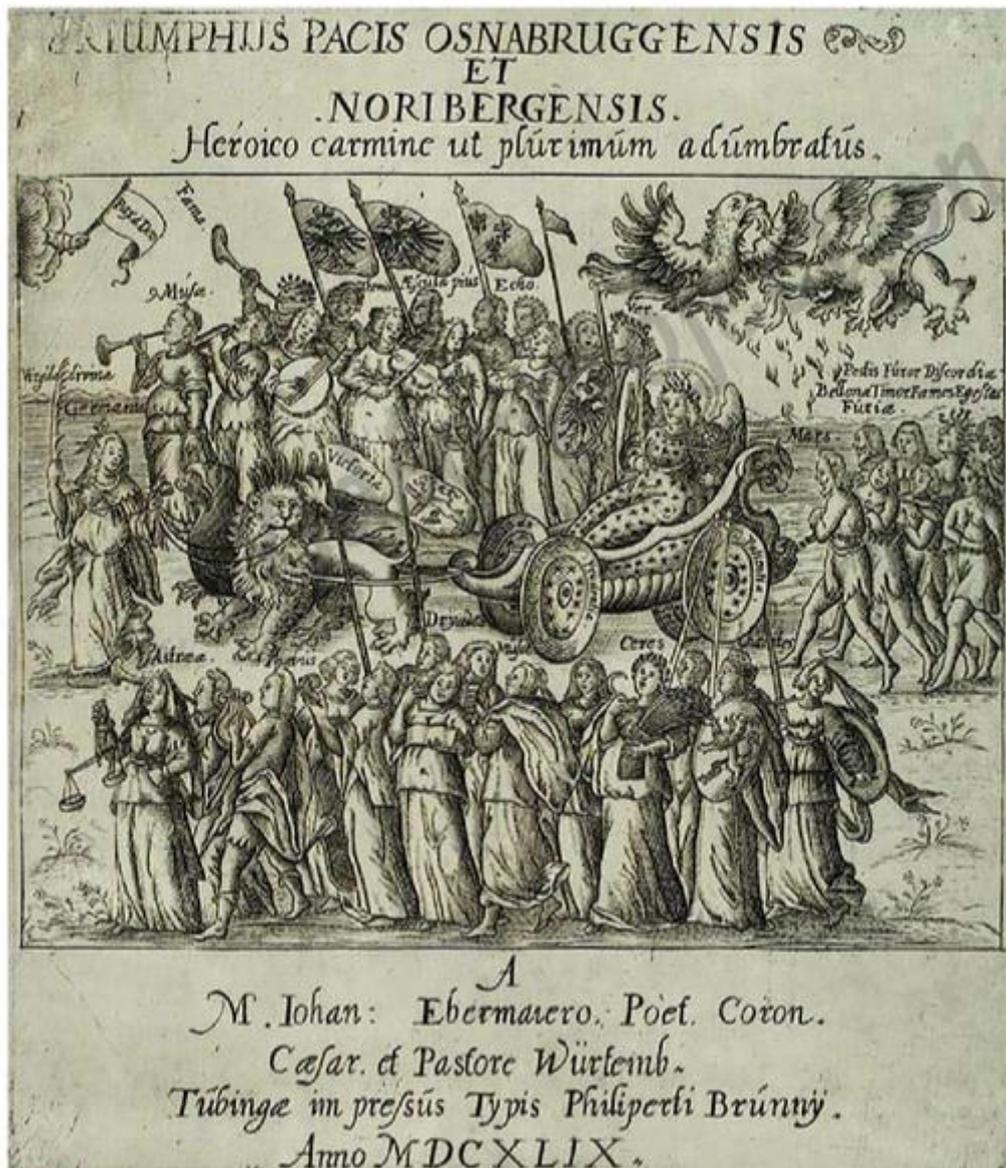
	Traité de Münster 1	Traité de Münster 2	Traité d'Osnabrück
Date de signature	30 janvier 1648	24 octobre 1648	24 octobre 1648
États impliqués	Espagne et Provinces-Unies	France et Saint Empire	Suède et Saint Empire
Principales dispositions	Règlement de la « guerre de 80 ans » entre l'Espagne et les Provinces-Unies par l'indépendance des Provinces-Unies	Règlement des questions territoriales entre la France et le Saint Empire ; règles de fonctionnement et règlement des litiges au sein du Saint Empire	Règlement des questions territoriales entre la Suède et le Saint Empire
Procédure	Négociations écrites via les intermédiaires : l'ambassadeur de la République de Venise et le nonce pontifical (envoyé du pape)		Négociations directes et orales

2 Caractéristiques principales des trois traités de Westphalie

Activités : au choix

- Ecouter le podcast de l'émission « la fabrique de l'Histoire » sur France Culture le 6 septembre 2018 (52 minutes) : « les traités de Westphalie ont-ils mis en place un nouvel ordre européen » ? et réaliser une fiche résumée <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/histoire-de-la-guerre-de-trente-ans-1618-1648-34-quelle-europe-les-traites-de-westphalie-ont-ils>
- Présentez deux diplomates français qui ont participé au congrès et à la signature des traités : Abel Servien (1593-1659) et le comte d'Avaux (1595-1650)

- Faire les questions dans le manuel p. 124 à 129.
- Proposer un commentaire de cette image et montrer quelle vision elle propose de l'événement qu'elle représente



4 Le Triomphe de la Paix d'Osnabrück et de Nuremberg
(Gravure allégorique de Johann Ebermeier, 1649.)

Germania (le Saint Empire) conduit un char tiré par un lion. Sur ce char est assis l'ange de la paix. Derrière avancent enchaînés le dieu de la guerre Mars et tous les fléaux qui l'accompagnent (terreur, maladie, etc.).

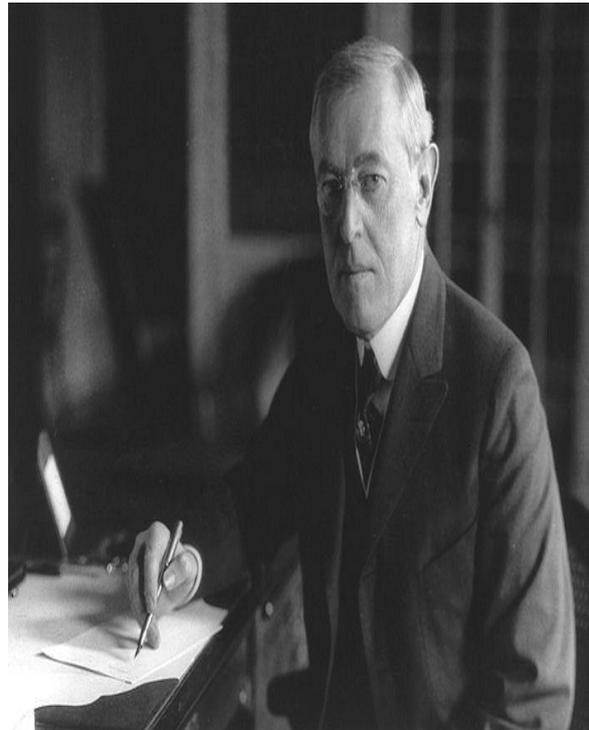
II. Au XXème siècle : faire la paix par la sécurité collective : un changement de paradigme

A. La SDN, faiblesses, succès, échecs

Dès 1899 et la première conférence internationale de la Paix à la Haye en 1899, les rencontres interétatiques se multiplient au début du XXème siècle pour régler les conflits par la diplomatie et codifier les usages de la guerre mais c'est à la fin de la Première Guerre mondiale que l'idée d'un système multilatéral de sécurité collective (pensée dès le XVIIIème siècle) s'impose. Le choc moral et la lourdeur du bilan humain et matériel conduisent à la volonté d'empêcher une guerre future (« Plus jamais ça »). C'est le président démocrate Woodrow Wilson qui énonce dans un texte appelé « les 14 points de Wilson » en 1919, la volonté des États-Unis de créer une association générale des Nations chargée de préserver la paix et de garantir à toutes l'indépendance politique et l'intégrité territoriale. Du point de vue de la méthode, le texte affirme le refus de la diplomatie secrète et la promotion de la démocratie et du libéralisme.

1. Négociations de paix publiques
2. Liberté de navigation maritime
3. Liberté de commerce international
4. Limitation concertée des armements
5. Règlement impartial des questions coloniales
6. Évacuation de la Russie
7. Évacuation et restauration de la Belgique
8. Retour de l'Alsace-Lorraine à la France
9. Rectifications des frontières italiennes selon les limites des nationalités
10. Autonomie des peuples de l'Empire austro-hongrois
11. Évacuation de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro
12. Limitation de la souveraineté ottomane aux seules régions turques
13. Création d'un État polonais avec libre accès à la mer
14. Création de la Société des Nations

Résumé du discours du Président Wilson
au Congrès, le 8 janvier 1918



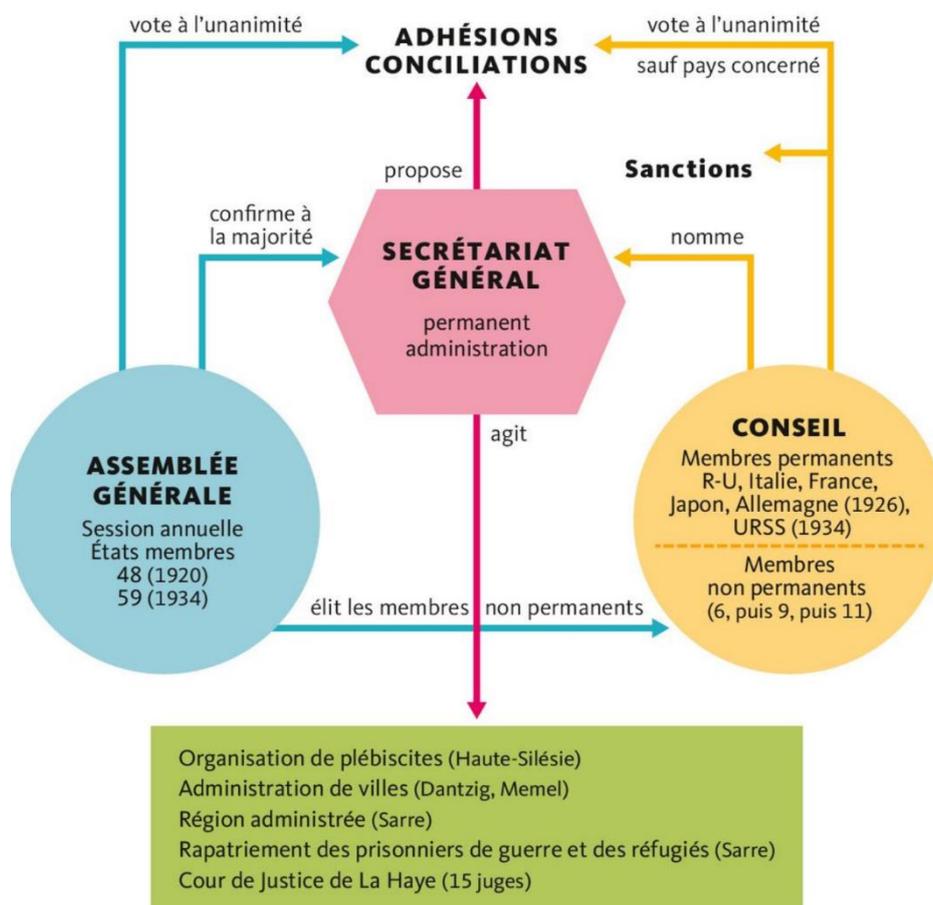
La SDN est donc créée par un pacte le 28 avril 1919, signé par les 27 États participants à la conférence de la paix à Versailles et son siège est fixé à Genève. La SDN est donc un véritable congrès des États du Monde dont la mission est d'éviter la guerre par l'arbitrage. Elle comprend initialement une Assemblée et un Conseil composé de 8 membres dont 4 permanents (France, Royaume-Uni, Italie, Japon). L'Assemblée n'est que délibérative et les questions essentielles relèvent du Conseil qui peut seul voter des sanctions mais à

l'unanimité, contre un Etat agresseur. Pour autant, ces sanctions n'ont pas de force obligatoire et la SDN ne dispose pas de force militaire.

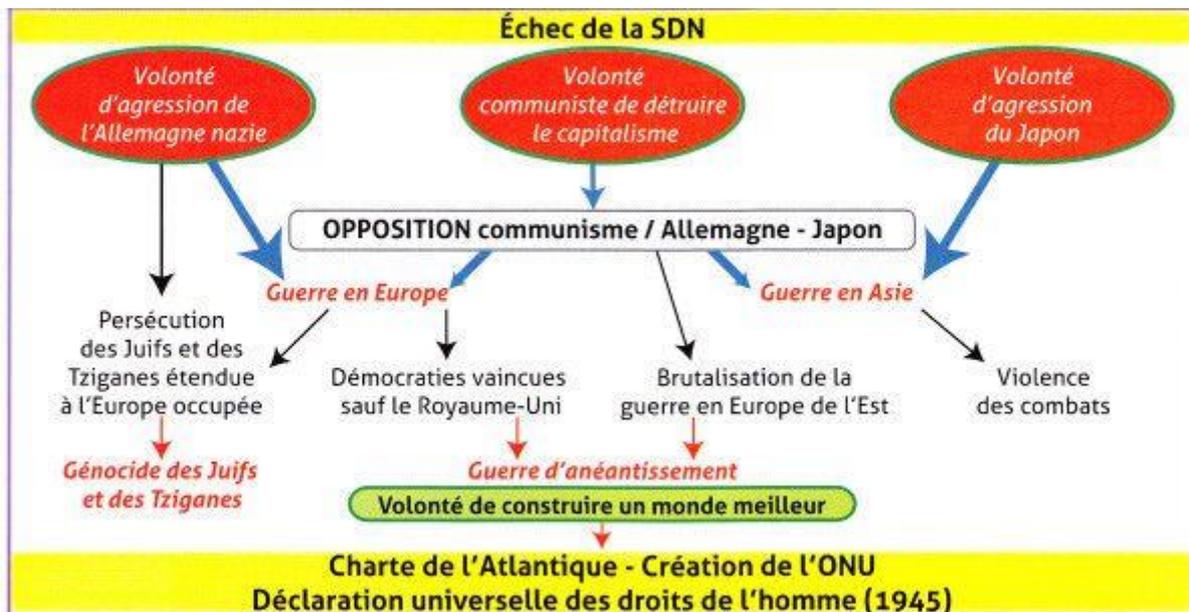
Elle est dominée par les puissances européennes surtout la France et le Royaume-Uni et Wilson, de retour aux Etats-Unis a été désavoué : le Sénat américain ayant refusé de ratifier les traités de paix et l'adhésion à la SDN en mars 1920. En outre, l'Allemagne vaincue et la Russie communiste n'en sont pas membres et le maintien des empires coloniaux exclut les pays d'Afrique et la plupart de ceux d'Asie (10 seulement y participent). La SDN a donc dès le début failli à sa vocation universelle.

On peut cependant la créditer de certains succès : la pacification de l'Allemagne et son entrée en 1926 (mais qui en sortira dès 1933 et l'arrivée d'Hitler au pouvoir), et l'entrée de l'URSS en 1934. Pourtant face aux coups de force des fascismes (Italie, Japon, Allemagne) elle échoue à préserver la paix et la Seconde Guerre mondiale la fera disparaître officiellement en 1936. La SDN a été le premier système international permanent de sécurité collective mais son impuissance a conduit à la conception de projets plus élaborés pour assurer la paix internationale, en germe dès la Charte de l'Atlantique en 1941.

L'organisation de la SDN



Les causes de l'échec de la SDN : dès l'immédiat après-guerre les antagonismes entre Etats et les ambitions nationales demeurent importants



A regarder :

- A l'origine de la SDN <https://www.youtube.com/watch?v=GOMHu-ej048>
- Le discours d'Aristide Briand devant la SDN : <https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000917/discours-d-aristide-briand-devant-la-sdn-du-7-septembre-1929-audio.html>
- De la SDN à l'ONU <https://www.dailymotion.com/video/x86668>

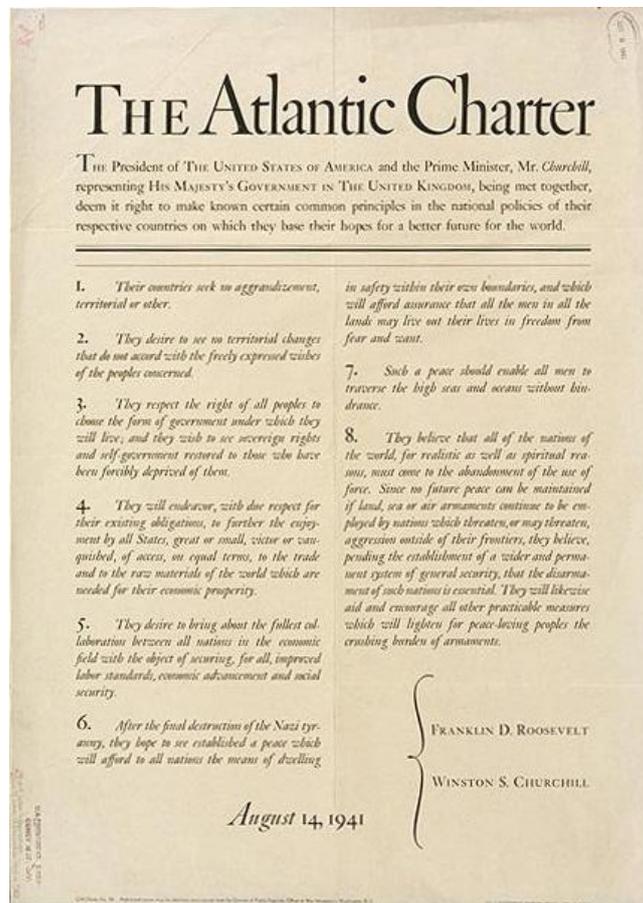
B. L'ONU, une nouvelle tentative de sécurité collective

Comme celle de la SDN, la création de l'ONU est liée à la guerre et a été rendue indispensable du fait de la nature même de la Seconde Guerre mondiale et du niveau inédit de violence. L'ampleur des massacres de civils, le génocide des juifs et des tziganes, le nombre de victimes et l'intensité des destructions poussent les vainqueurs à vouloir mettre la guerre hors la loi. C'est la seule organisation à vocation universelle.

Dès le 14 août 1941, le président démocrate FD Roosevelt et le premier ministre britannique Winston Churchill s'étaient rencontrés à bord du navire de guerre USS Augusta, dans l'Atlantique, au large de Terre-Neuve pour envisager l'ordre mondial après la défaite des nazis alors que ces derniers viennent d'envahir l'URSS et que le président américain veut préparer son opinion publique à l'entrée en guerre possible de son pays. Ils proposent une série de principes moraux devant guider les puissances démocratiques et garantir le rétablissement durable de la paix : refus de tout agrandissement territorial,

droit des peuples à choisir leur forme de gouvernement, libre accès de chacun aux matières premières, liberté des mers, renonciation à la force !

A la conférence de Yalta en février 1945, Roosevelt malade et la fin de la guerre approchant, la question de l'organisation des Nations Unies, est aussi abordée.



La charte de San Francisco est donc signée le 26 juin 1945 par 51 Etats et cette Charte des Nations Unies assigne à l'ONU la mission de la SDN et la construction d'un nouvel ordre mondial capable d'assurer la pacification sur le long terme des relations internationales. L'ONU dispose pour cela de 6 organes principaux :

- L'Assemblée Générale (où tous les états siègent)
- Le Conseil de Sécurité (15 membres dont 5 membres permanents qui ont droit de veto : (Etats-Unis, France, Grande Bretagne, URSS et Chine (Taiwan jusqu'en 1971) et 10 états sont élus sur une base géographique pour 2 ans (en général 3 d'Afrique, 2 d'Asie, un d'Europe orientale, 2 d'Amérique Latine, et deux autres du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats : en 2020 Allemagne et Afrique du Sud, Belgique, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, République Dominicaine.
- Le Conseil économique et social
- Le Conseil de tutelle
- La Cour internationale de Justice

Le Secrétaire Général est le fonctionnaire le plus important, nommé par l'Assemblée Générale sur recommandation du Conseil de Sécurité pour un mandat de 5 ans renouvelables. En octobre 2016 c'est le portugais Antonio Guterres qui a été nommé pour prendre la succession de Ban Ki Moon à partir du 1^{er} janvier 2017. Le secrétariat général peut en outre s'appuyer sur une trentaine d'organisations spécialisées dans le développement. On parle de « galaxie onusienne »



L'ONU a pour objectif de défendre l'égalité des droits des pays et de promouvoir la coopération internationale pour établir une véritable sécurité collective. Le bon fonctionnement de l'ONU dépend de l'état des relations entre les 5 membres du conseil de sécurité permanent qui peuvent bloquer le fonctionnement en raison de leur droit de veto.

Petit focus sur le droit de veto : Contrairement à une idée reçue il n'y a pas eu d'abus dans l'usage du droit de veto. La France et la Grande Bretagne ne l'ont jamais utilisé depuis 1989 et si l'URSS en était coutumière (88 fois entre 1945 et 1991), la Russie et la Chine s'en servent occasionnellement (22 pour la Russie entre 1992 et 2018 dont 10 fois sur la Syrie). Les Etats-Unis l'ont utilisé à chaque fois qu'Israël a été mis en cause sauf à la fin du mandat de Barack Obama sur la résolution 2334 et pour empêcher en 1996 la réélection de l'égyptien Boutros Boutros Ghali soit 65 fois avant 1991 et 166 fois depuis. La France propose que le droit de veto ne soit plus utilisable en cas de crimes de masse mais comme la réforme du droit de veto est conditionnée à l'absence de veto pour la voter, alors elle a peu de chances d'aboutir !

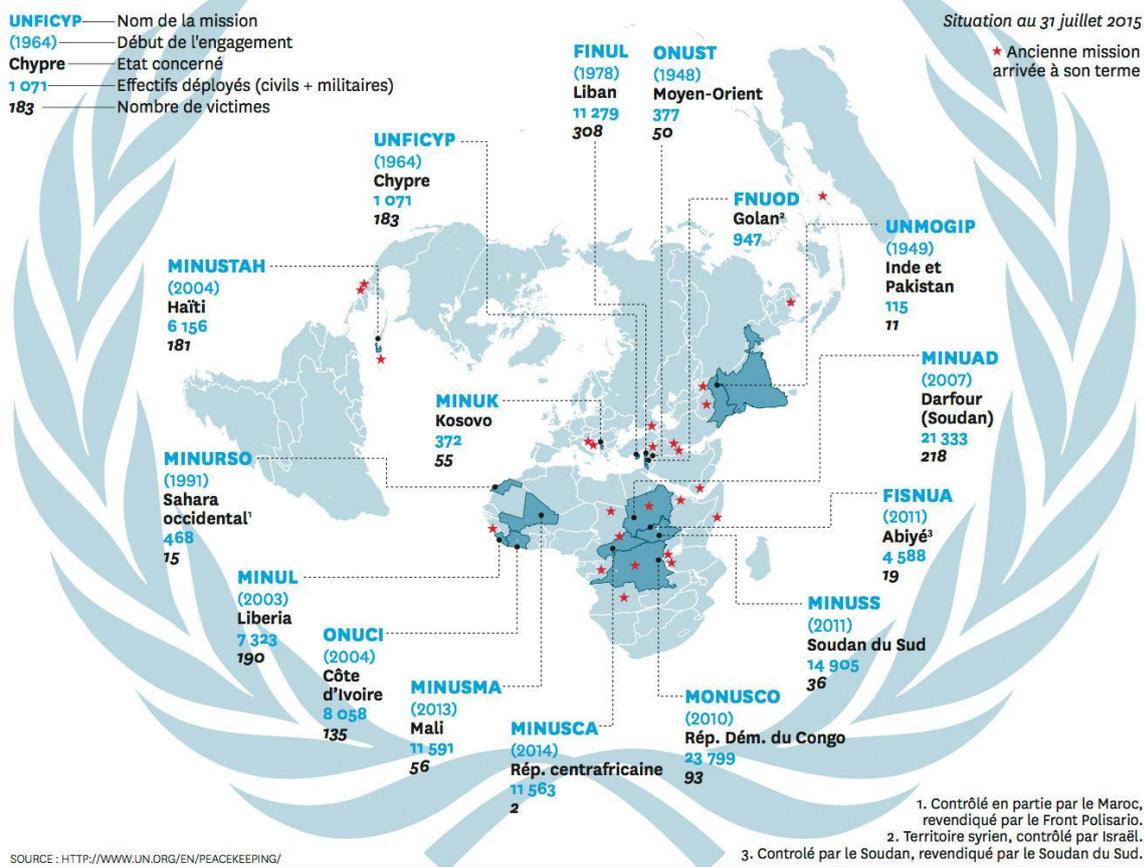
Les Etats souverains à l'intérieur de leurs frontières sont censés ne recourir à la force qu'en cas de légitime défense ou dans le cadre d'interventions mandatées par l'ONU. L'Assemblée générale est organisée selon le principe « Un Etat = 1 voix » n'adopte que des recommandations pas toujours suivies d'effet, c'est le Conseil de sécurité qui a la charge primordiale de la paix et de la sécurité et dont les 5 membres permanents possèdent un droit de veto. Pour cela il adopte des résolutions qui s'imposent aux Etats (sanctions économiques, envoi de force de maintien de la paix : les Casques bleus). Ces derniers constituent donc une force internationale chargés de prévenir un conflit, d'y mettre un terme ou de s'assurer de sa non-résurgence. Depuis 1946, ce Conseil de sécurité a adopté plus de 2400 résolutions et l'ONU a organisé 72 opérations de paix depuis 48 dont 14 sont toujours en cours pour un total de plus de 110 000 hommes et 3763 casques bleus y ont perdu la vie. 124 pays fournissent du personnel en uniforme pour un budget proche de 7 milliards de \$ (carte ici <https://peacekeeping.un.org/fr/where-we-operate>)

Source « comprendre le monde » Pascal Boniface, A Colin, 5^{ème} ed.

Pour aller plus loin : <https://www.sciencespo.fr/enjeumondial/fr/conflits/part4-4.html>
<https://www.un.org/fr/sections/what-we-do/maintain-international-peace-and-security/index.html>

Les 16 opérations en 2015

Les 16 opérations de maintien de la paix en cours



C. L'ONU, Une organisation d'Etats souverains mais débordée par le jeu des puissances

Tel que prévu par la charte, le système de sécurité collective permet à chaque Etat souverain de demander le soutien de l'ONU pour le règlement pacifique d'un conflit et, en cas d'agression, d'être soutenu par l'organisation mais en raison de la Guerre froide, les conflits les plus importants de la période se sont déroulés hors du cadre de l'ONU, la réduisant à une certaine impuissance. En effet, très rapidement les désaccords entre ex-alliés ont empêché le bon fonctionnement du conseil puisque dès février 1946, l'URSS utilisa son droit de veto ce qu'elle allait faire très fréquemment par la suite. Par conséquent, ce blocage de l'ONU a conduit les puissances à baser leur sécurité sur un système d'alliances qui nourrit la méfiance mutuelle et avorta dans l'œuf le projet de sécurité collective. Le maintien ou la restauration de la paix dépend en fait de la volonté des 5 puissances victorieuses de la guerre. La guerre froide et l'existence des alliances militaires ont empêché le fonctionnement du Conseil de sécurité qui n'a pu fonctionner qu'une seule fois : en 1990-1991 lors de la Guerre du Golfe avec la résolution 678 votée pour l'emploi de la force contre l'Irak après son annexion du Koweït.

En outre le caractère illicite du droit d'ingérence individuel défini par l'ONU dès 1946 n'a pas empêché les grandes puissances de s'impliquer dans des conflits intérieurs comme au

III. Depuis 1991, au-delà de l'absence de guerre, installer une paix durable ?

A. A la fin de la Guerre froide, la renaissance d'une politique de sécurité collective

Depuis les années 1990 L'ONU peut jouer un rôle actif dans la sécurité collective, la fin de la guerre froide ayant libéré le Conseil de sécurité par une raréfaction significative de l'usage du droit de veto. Ce dernier peut donc davantage avoir recours à des résolutions au titre de du chapitre VII de la Charte et décider d'actions en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'agressions. L'ONU est désormais en capacité d'appliquer le multilatéralisme et le droit international du fait de la disparition de la confrontation bi-polaire. Ce fut le cas lors de la guerre du Golfe en 1990-1991. Après l'invasion du Koweït par l'Irak de Saddam Hussein, le Conseil de sécurité fut saisi le 3 août et les Etats-Unis et l'URSS (malgré le traité d'alliance et d'amitié qui la liait à l'Irak), ont publié un communiqué commun dans lequel ils déclarèrent que la communauté internationale devait non seulement condamner mais également réagir en pratique à l'agression irakienne. Cela était une réorientation fondamentale de la politique extérieure soviétique et la marque que M Gorbatchev était prêt à permettre à la Charte des Nations Unies de fonctionner comme cela avait été prévu. C'est ce dernier qui insista pour que l'ONU prenne en charge ce dossier pour redonner à celle-ci une nouvelle vigueur. Le 6 août la résolution 661 du Conseil de Sécurité décréta un embargo international sur l'Irak et le 29 novembre 1990, la résolution 678 fixait un ultimatum à l'Irak au 15 janvier 1991 pour qu'il se retire du Koweït, faute de quoi des opérations militaires interviendraient en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Après l'échec des tentatives de conciliation, la guerre commença le 17 janvier 1991 et les Etats-Unis prirent la tête d'une coalition de 32 pays, y compris des pays arabes. La supériorité technologique était indiscutable et l'Irak du capituler en mars 1991. Il s'agissait donc bien d'une mise en pratique que la sécurité collective, une guerre légale pour punir un agresseur violeur du droit international et pas une mobilisation occidentale contre un pays arabe. Pour la première fois de l'Histoire, la coopération victorieuse des 5 membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU permettait de penser que la compétition militaire s'effacerait désormais devant la coopération internationale. Un « nouvel ordre mondial » allait s'imposer selon le président George Bush père.

Focus : le « nouvel ordre mondial » selon George Bush et la « fin de l'Histoire »

Cette formule qui se développe à partir des années 1990 est utilisée par George Bush et elle recouvre pour lui « un monde où les Nations Unies, libérées de la guerre froide,

sont en mesure de réaliser la mission historique de leurs fondateurs... Un monde dans lequel la liberté et les droits de l'homme sont respectés par toutes les nations »

Certains vont même jusqu'à parler de « fin de l'Histoire », ainsi le chercheur américain d'origine japonaise, Francis Fukuyama avait utilisé l'expression. Selon lui le modèle occidental libéral et démocratique s'était imposé définitivement au monde et n'était plus contesté même s'il n'était pas adopté par tous. L'humanité se reconnaissait selon lui un objectif commun et les risques de confrontation idéologique étaient terminés.

B. Succès et limites de l'ONU

Avec la disparition de l'URSS, la puissance américaine n'avait plus d'adversaires à sa mesure et on a pu croire à la naissance d'un monde unipolaire. L'absence de possibilité pour des pays belligérants d'utiliser désormais la guerre froide comme un levier, a facilité le règlement de certains conflits et le renouveau de l'ONU coïncide avec les 2 mandats de **Kofi Annan** qui entend revitaliser les Nations Unies par un programme de réformes (voir **Jalon 2**) qui se traduit par des actions concrètes sur la scène internationale. Ainsi, des opérations de maintien de la paix se multiplient dans les années 1990. Les casques bleus interviennent désormais sur tous les continents (Timor oriental en 1999, Kosovo, Haïti, mandat à la coalition militaire dirigée par les Etats-Unis en Afghanistan après le 11 septembre 2001 contre les talibans et Al Qaïda). La Cour pénale internationale est créée en 1998 pour juger les responsables de génocides, crimes contre l'Humanité, crimes de guerre et plusieurs médiations ont permis de désamorcer des conflits (avec Saddam Hussein en 1998, où à la frontière israélo-libanaise en 2000, entre l'Ethiopie et l'Erythrée en 2000, entre le Nigéria et le Cameroun). En 2005 la « **responsabilité de protéger** » est adoptée et complète le **droit d'ingérence** pour raison humanitaire.

Focus :

- **Le droit d'ingérence** énoncé en 1979, est la possibilité pour des acteurs d'intervenir sur le territoire d'un Etat sans son consentement en cas de violations massives des droits humains. Sur la base de deux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies en 1988 et 1990, et d'une du Conseil de sécurité en 1991, la communauté internationale proclame ce qui ressemble à la naissance d'un nouveau droit mais qui n'est pas reconnu en tant que tel par le droit international. « *Les résolutions de l'Assemblée ne consacrent qu'un droit d'assistance humanitaire - et non d'ingérence. Ce n'est pas la même chose puisque l'assistance implique le consentement de l'Etat cible et ne viole donc pas sa souveraineté, contrairement à l'ingérence qui implique l'emploi de la force* »
- **La responsabilité de protéger** est une doctrine qui fait suite aux critiques sur le droit d'ingérence et engageant les Etats à intervenir pour sauver des populations civiles victimes d'exactions (génocides, crimes de guerre) en 2005. Elle a été

invoquée pour la première fois en Libye en 2011 pour assurer la protection des civils contre le régime de Kadhafi.

Néanmoins, plusieurs limites sont à mettre en évidence concernant la réalisation de la sécurité collective par l'ONU. Le renouveau de l'ONU n'a pas réussi à empêcher des guerres et de nouveaux génocides. Au Rwanda par exemple, la présence des Casques bleus a été impuissante devant le génocide des Tutsi par les Hutu en 1994-1995 et en ex Yougoslavie, ils ne sont pas parvenus à protéger les populations civiles bosniaques notamment lors du massacre de Srebrenica en 1995. L'ONU n'a pas réussi non plus à mettre fin au conflit israélo-palestinien et n'a pas empêché la guerre d'Irak en 2003 déclenchée de façon unilatérale et préventive par les Etats-Unis

En outre, l'organisation dispose d'un budget trop faible pour mener à bien les opérations et elle est souvent contrainte de sous-traiter certaines missions de la sécurité collective à des ONG ou à des organisations régionales (OTAN au Kosovo, UE, ASEAN) ou à des puissances dont le poids sur la scène internationale va grandissant.

L'organisation ne dispose que de faibles ressources militaires et humaines : 120000 hommes en permanence équipés d'un « armement léger qu'ils n'utilisent qu'en cas de légitime défense ou s'ils sont empêchés, sous la menace des armes, d'exécuter les tâches qui leur sont assignées ».

En outre la paix mondiale est menacée par de nouveaux dangers et de nouveaux acteurs transnationaux tels les terroristes et la multiplication des guerres intra-étatiques échappent à la logique de l'ONU fondée sur une conception classique des relations internationales interétatiques.

La politique interventionniste des Etats-Unis après les attentats de septembre 2001 et l'unilatéralisme de Georges Bush contrarient tout espoir de multilatéralisme et donc de gestion collective des conflits.

C. Réformer l'ONU : une nécessité pour une nouvelle gouvernance

Si l'ONU est la seule organisation universelle qui regroupe 193 Etats sur 197 elle est néanmoins dépendante de la volonté des grandes puissances dans sa capacité d'agir. La question du vieillissement de ses institutions et celle de la représentation du Conseil de Sécurité et du droit de veto des membres permanents est régulièrement posée et la réforme du système onusien, produit du contexte de 1945 apparaît donc indispensable mais soulève de nombreux débats.

Lors du sommet de l'ONU de 2005 une réforme a été prévue pour élargir le Conseil de sécurité et y ajouter de nouveaux membres permanents comme le Japon, l'Allemagne, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud. Cela a soulevé des protestations de la part de puissances continentales démographiques et/ou économiques, qui contestaient de ne pas être intégrées : le Mexique, le Nigéria, l'Egypte, l'Ethiopie, l'Italie. Néanmoins c'est

surtout la double opposition des Etats-Unis et de la Chine qui a empêché la réforme d'être menée à son terme. Les premiers ne voulaient accepter que le Japon, la seconde ne voulait pas de ses deux rivaux asiatiques (Japon et Inde).

En 1945 l'ONU avait été créé avec une cinquantaine d'Etats pour gérer 3 ou 4 crises en même temps, aujourd'hui avec 193 elle doit faire face à une vingtaine de crises en permanence.

Aujourd'hui les attaques de Donald Trump (ex la sortie récente des Etats-Unis de l'UNESCO puis de l'OMS) sont un nouveau défi. La première puissance tente en effet de limiter au maximum les moyens budgétaires et la capacité d'action de l'ONU.

Principaux pays contributeurs au budget ordinaire de l'ONU (2016-2018)

Le budget annuel est de 5,4 milliards de \$ pour 2018-2019 et de 6,7 milliards pour les opérations de maintien de la paix.

Etat membre	Quote-part
Etats-Unis	22%
Japon	9,68%
Chine	7,92%
Allemagne	6,39%
France	4,86%
Royaume-Uni	4,46%
Brésil	3,82%
Russie	3,09%
Canada	2,92%
Australie	2,34%

- **Opérations de maintien de la paix de l'ONU, situation en octobre 2017**

Opération	Pays	Date d'établissement	soldats	Total du personnel présent	Pertes humaines	Budget en \$
ONUST	Palestine , Israël	Mai 1948	0	365	51	68 949 400
UNMOGIP	Inde, Pakistan	Janvier 1949	0	114	11	21 134 800
UNFICYP	Chypre	Mars 1964	834	1105	183	54 651 200
FNUOD	Plateau du Golan	Juin 1974	938	1120	48	57 653 700
FINUL	Liban	Mars 1978	10334	11352	312	483 000 000

MINURSO	Sahara Occidental	Avril 1991	20	483	16	52 519 000
MINUK	Kosovo	Juin 1999	0	350	55	37 898 200
MINUAD	Darfour (Soudan)	Juillet 2007	11021	17131	259	486 000 000
MONUSCO	RDC	Juillet 2010	15395	20946	124	1 141 848 100
FISNUA	Sud-Soudan Abyei (région disputée)	Juin 2011	4290	4791	24	266 700 000
MANURSS	Sud-Soudan	Juillet 2010	12414	17154	51	1 071 000 000
MINUSMA	Mali	Mars 2013	11302	14938	152	1 048 000 000
MINUSCA	Rep. Centrafricaine	Avril 2013	10251	14036	57	882 800 000
MINUJUSTH	Haïti	Octobre 2017	0	1241	0	25 000 000
MINUL	Libéria	Septembre 2013	404	1580	201	110 052 800
TOTAL			77203	106706	1544	6,8 Milliards de \$

Source : *Comprendre le monde*, 3^{ème} ed Pascal Boniface, Colin 2019

- **Les difficultés à réformer l'ONU**

Le 60^{ème} anniversaire des Nations Unies fut l'occasion inespérée de relancer le chantier de la réforme dans un contexte politique plutôt défavorable à l'Organisation. Sa crédibilité avait été bien mise à mal à la suite de l'intervention américaine en Irak et des affaires de corruption relatives au programme « pétrole contre nourriture » (2). Le Sommet mondial qui a réuni du 14 au 16 septembre 2005 plus de 170 chefs d'Etat et de gouvernements, offrait selon les propres termes du secrétaire général « une occasion comme il s'en présente rarement (...) de revitaliser l'ONU ». Sur le fond cependant, le Document final du Sommet mondial est très largement en retrait par rapport aux propositions de Kofi Annan développées dans son rapport préparatoire « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ». (...) Les principales novations du Sommet mondial portent sur les droits de l'homme et le maintien de la paix et de la sécurité collective, qui sont plus directement concernés par cette nouvelle vague de réforme institutionnelle initiée en septembre 2005. (...) Le

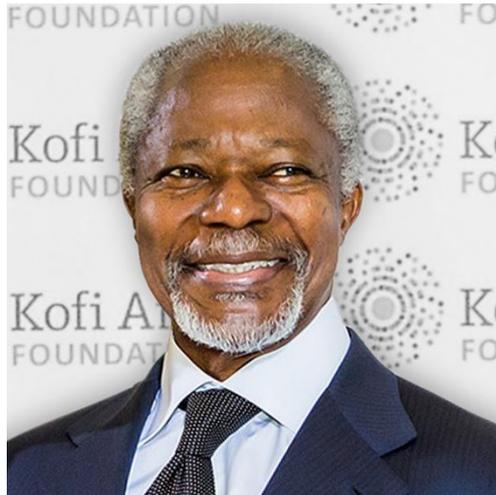
premier résultat concret des réformes engagées depuis le Sommet mondial réside dans la création d'une Commission de consolidation de la paix (...) La fonction essentielle de cette nouvelle institution est de mieux coordonner l'action internationale en faveur des Etats qui sortent des conflits, tout en inscrivant cette action dans la durée et en la rendant plus cohérente.

Vincent Chetail, « *La réforme de l'ONU depuis le sommet mondial de 2005 : bilan et perspective* » Relations Internationales, 2006-4.

2. Programme mis en place par l'ONU de 1996 à 2003 afin de permettre de contourner l'embargo sur l'Irak prononcé en 1990 afin de nourrir les populations.

JALON 2 : Les actions de l'ONU sous les mandats de Kofi Annan (1997-2006)

Focus sur Kofi Annan



Kofi Annan est né en 1938 au Ghana et a suivi des études en Suisse et aux Etats-Unis avant de travailler au sein de l'ONU pendant 40 ans. Il y a occupé de nombreux postes que ce soit à l'OMS, au Haut-Commissariat aux réfugiés, chargé de nombreuses missions auprès du secrétaire Général Boutros Boutros Ghali. S'il a été considéré comme un excellent dirigeant de l'ONU, il n'a pas été épargné par les scandales : (corruption lors du programme « pétrole contre nourriture » en Irak) et par les échecs : Rwanda en 1994, Bosnie en 1995, Darfour après 2004, Kosovo 1999 et Irak en 2003 où l'OTAN et les américains ont lancé des interventions en dehors de l'ONU. Après son départ de l'Organisation il s'est installé à Genève et occupa divers postes à la tête de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (fondée par Bill et Méline Gates), la fondation de soutien à l'Organisation mondiale contre la torture (2007) et fut nommé émissaire conjoint de l'ONU et de la Ligue arabe en Syrie dont il démissionna en 2012. Il meurt en 2018.

Formation et réalisations :

Il a démarré son premier mandat de **Secrétaire Général de l'ONU** par un discours d'investiture dans lequel il affichait sa volonté « d'assainir les Nations Unies, de les rendre plus présentes et plus efficaces, plus sensibles aux souhaits et aux besoins de ses membres et plus réalistes dans leurs buts et engagements ».

Il dispose d'un grand crédit lorsqu'il accède au secrétariat général et il a réussi à faire libérer les otages occidentaux détenus par Saddam Hussein, pendant la guerre du Golfe.

Il a le soutien des Etats-Unis et connaît bien l'institution. Il sera élu à deux reprises en 1997 et 2001

Une des premières initiatives de Kofi Annan est la création de la Cour Pénale Internationale (CPI) en 1998, après la ratification de 60 Etats. C'est une juridiction universelle permanente qui est compétente sur n'importe quel territoire, pour une durée indéfinie. Elle est chargée de juger les responsables accusés de génocides, crimes contre l'Humanité, crimes de guerre. Elle prend la suite de tribunaux exceptionnels : le TPI mis en place en 1993. Elle entre en vigueur en 2002 et son siège est à la Haye, aux Pays-Bas. Les Etats-Unis n'ont pas ratifié sa création.

Kofi Annan a entamé un processus de réforme institutionnelle pour revitaliser l'ONU. Il prévoit de créer un corps de casques bleus permanents, capable d'intervenir sans délai et sans vote du Conseil de sécurité, mais cette proposition n'a pas été retenue. Il se déclare favorable à l'entrée de nouveaux pays dans le conseil de sécurité : notamment le G4 (Allemagne, Japon, Brésil et Inde) mais sans succès.

Kofi Annan a beaucoup œuvré pour le développement, surtout lors de son second mandat suite à la publication en 2000 du rapport du millénaire qui fait de la lutte contre la pauvreté et les inégalités une priorité et qui débouche sur les « objectifs du millénaire ».

Bilan des mandats de Kofi Annan

Le bilan de Kofi Annan est important :

- Il a reçu le prix Nobel de la paix conjointement avec l'ONU qui lui confère un réel prestige
- Il s'est opposé moralement à la guerre en Irak en 2003 et l'a qualifiée au micro de la BBC « d'illégale au regard du droit international ». Il a néanmoins désigné un représentant pour tenter une médiation en Irak, puis pour mettre en place un gouvernement provisoire irakien
- Dans son discours d'adieu au poste de Secrétaire général en décembre 2006, Il a critiqué de façon virulente l'unilatéralisme des Etats-Unis et ses relations se sont détériorées avec Washington mais son indépendance à l'égard des grandes puissances a été saluée à sa mort.
- Il a développé la « stratégie intégrée des conflits » considérant qu'il faut agir conjointement sur le développement et la transition démocratique et a fait porter de nombreux efforts sur la situation du continent africain et a fait ouvrir deux bureaux dédiés : un à Dakar et un à Nairobi.

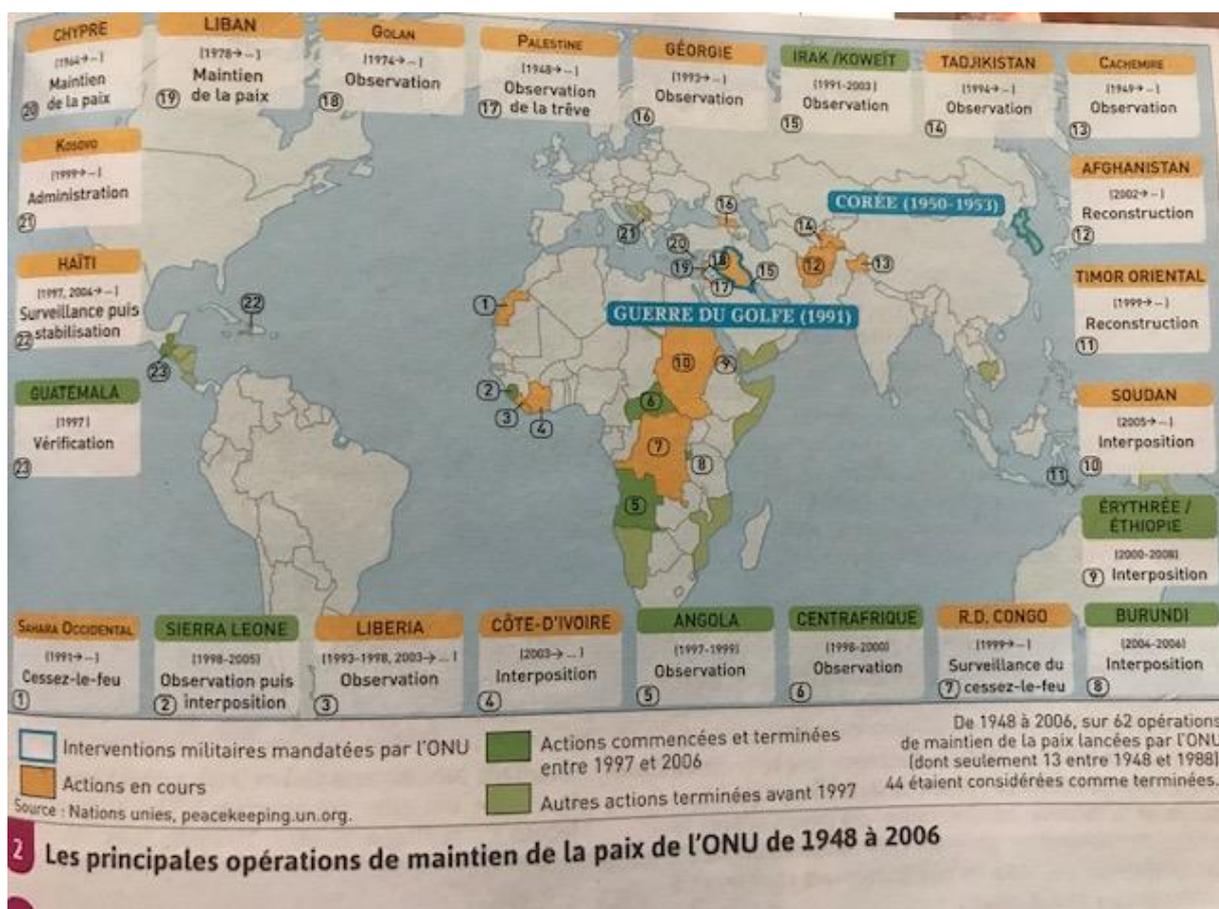
ACTIVITES SUR LE JALON 2

- ✓ Compléter la lecture du cours avec les vidéos suivantes

https://www.lemonde.fr/afrique/video/2018/08/20/kofi-annan-une-vie-au-service-de-la-paix_5344352_3212.html

<https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/kofi-annan-est-venu-a-oslo-recevoir-son-prix-nobel?id=1615171>

- ✓ Répondre aux questions du manuel p.130/131
- ✓ S'entraîner à l'étude de documents p.135
- ✓ Présenter un exposé oral : choisissez une des opérations de maintien de la paix lancées et achevées sous les mandats de de Kofi Annan (document ci-dessous en appui). Présentez le lieu choisi, le contexte, les objectifs, les moyens mis en œuvre et le bilan.



GLOSSAIRE SUR LE THEME 2.

FAIRE LA GUERRE, FAIRE LA PAIX, FORMES DE CONFLITS ET MODES DE RESOLUTION

- **Guerre de religion** : conflit opposant les catholiques et les protestants en Europe au XVIème et XVIIème siècle
- **Saint Empire romain germanique** : regroupement d'Etats d'Europe centrale dirigé par un empereur issu de la dynastie de Habsbourg (962-1806)
- **Traité de paix** : traité conclu pour mettre fin à la guerre et contenant généralement des obligations réciproques pour les parties signataires
- **Assemblée générale des Nations Unies** : organe consultatif au sein du Conseil de Sécurité regroupant les délégués de chaque pays membre de l'ONU. Elle a un pouvoir de décision sur le budget de l'organisation
- **Conseil de sécurité de l'ONU** : organe exécutif de l'ONU composé de 15 membres dont 5 permanents qui disposent du droit de veto et élus pour une durée de 10 ans pour les autres
- **Secrétaire Général de l'ONU** : plus haut fonctionnaire de l'ONU nommé par un mandat de 5 ans renouvelable. Il a à la fois un rôle diplomatique et une fonction de chef de l'administration de l'organisation.
- **Sécurité collective** : principe considérant que la sécurité d'un Etat est l'affaire de tous les autres. La défense de la paix relève aussi de la capacité des Etats à prendre une décision collective.
- **Guerre juste** : concept antique et médiéval considérant la guerre comme un mal nécessaire mais limitant l'usage de la violence à la défense d'une cause juste (légitime défense, lutte contre l'injustice, assistance aux officiers)
- **Droit international** : ensemble de règles, de discours et de techniques utilisées pour régler les relations entre acteurs internationaux
- **Souveraineté** : droit conféré à un Etat d'exercer son autorité sur un territoire et une population déterminée
- **Droit d'ingérence** : possibilité pour acteurs d'intervenir sur le territoire d'un Etat sous son consentement en cas de violation massive des droits humains
- **Principe de non-ingérence** : principe interdisant à un Etat d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre Etat
- **Devoir d'ingérence** : obligation morale faite à Un Etat de veiller au respect du droit humanitaire international
- **Responsabilité de protéger** : doctrine engageant les Etats à intervenir pour sauver des populations civiles victimes d'exaction (génocides, crimes de guerre)
- **Cour Pénale Internationale** : Tribunal universel chargé de juger les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'Humanité

- **Amnistie** : loi qui met fin aux poursuites et aux condamnations
- **Casques bleus** : force de maintien de la paix de l'ONU reconnaissable par les belligérants grâce à la couleur très vive du casque des soldats.
- **Justice transitionnelle** : ensemble de mesures judiciaires ou non auxquelles u nouveau pouvoir à recours pour rétablir la paix et le droit dans un contexte de sortie de conflit ou de transition démocratique
- **Droit de veto** : droit accordé à chacun des 5 membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU de s'opposer à une décision quelle que soit l'opinion majoritaire.
- **Multilatéralisme** : Mode d'organisation des relations entre Etats fondé sur la coopération pour instaurer des règles communes
- **Unilatéralisme** : attitude d'un Etat qui consiste à agir sans concertation avec les autres acteurs des relations internationales
- **Supranationaliste** : qualifie une gouvernance ou une souveraineté qui se situe au-dessus de la souveraineté nationale et qui implique le vote de lois ayant primauté sur le droit national.